



BE READY. STAY COVERED.

Questions fréquemment posées sur le renouvellement de Medicaid

Mis à jour en septembre 2023

Qu'est-ce que le renouvellement de Medicaid ?

Avant la pandémie du COVID-19, l'État examinait chaque année les informations relatives aux bénéficiaires de Medicaid pour s'assurer qu'ils étaient toujours éligibles à ce programme. Ce processus s'appelle le « renouvellement ».

Le gouvernement fédéral a interrompu les renouvellements pendant la période durant laquelle le COVID-19 sévissait afin de s'assurer que les gens conservent leur couverture médicale. Lorsque l'urgence sanitaire a pris fin, le gouvernement fédéral a demandé aux États de recommencer les renouvellements.

Le Rhode Island a repris les renouvellements de Medicaid en avril 2023. Étant donné que plus de 350 000 habitants de Rhode Island sont inscrits à Medicaid, les renouvellements pour tous les habitants ne se feront pas en même temps. Les avis de renouvellement seront envoyés à différentes personnes au début de chaque mois. Cela signifie que les membres recevront un avis de l'État par courrier d'ici avril 2024.

Comme d'autres États, le Rhode Island a retardé les renouvellements pour les ménages avec enfants afin de laisser plus de temps pour un engagement et une sensibilisation réfléchis. Si un ou plusieurs enfants de votre foyer sont inscrits à Medicaid, vous recevrez une notification entre décembre 2023 et avril 2024.

Tous les membres de mon foyer seront-ils renouvelés en même temps ?

Oui, les membres de Medicaid vivant dans le même foyer seront renouvelés ensemble. Tous les membres du ménage figureront sur un seul avis. Toutefois, l'éligibilité des différents membres d'un ménage peut être examinée de différentes manières. Par exemple, l'État peut avoir besoin de plus d'informations sur un adulte du ménage et demander des documents. Mais l'État peut également disposer de suffisamment d'informations sur un enfant de moins de 19 ans dans le ménage pour renouveler automatiquement la couverture de l'enfant.

Comment puis-je me préparer ?

Il y a trois choses que vous pouvez faire pour être prêt et rester couvert.

1. **Mettez vos coordonnées à jour.** Assurez-vous que l'État dispose de votre adresse, de votre numéro de téléphone et de votre adresse électronique actuelle.
2. **Surveillez votre avis jaune ou vert dans le courrier.** L'État peut vous informer que votre couverture est automatiquement renouvelée ou vous demander de plus amples informations.

3. **Agissez immédiatement.** Veuillez soumettre votre formulaire signé et tout autre document demandé par l'État dans les plus brefs délais. Vous devez nous envoyer votre document avant la date indiquée sur votre avis.

Comment mettre à jour mes coordonnées ?

Vous pouvez mettre à jour vos coordonnées de plusieurs façons :

- **En ligne ou dans l'application mobile :** Visitez le site healthyrhode.ri.gov pour accéder à votre compte en ligne ou téléchargez l'application mobile HealthyRhode sur votre smartphone pour accéder à votre compte. HealthSource RI (HSRI) propose également un chat en ligne pendant les heures de bureau sur healthsourceri.com.
 - Tous les membres de Medicaid ont un compte qui a été créé lorsque leur demande a été approuvée. Si vous créez votre compte pour la première fois, vous pouvez saisir votre numéro de sécurité sociale et votre date de naissance pour obtenir votre nom d'utilisateur. Suivez ensuite les étapes pour réinitialiser votre mot de passe.
- **Contactez l'organisme de gestion des soins de votre assurance maladie :** Avez-vous une carte d'assurance de Neighborhood Health Plan of Rhode Island, Tufts Health Plan (RITogether) ou United Health Care Community Plan (UHCCP) ? Appelez le numéro figurant au dos de votre carte pour obtenir de l'aide afin de mettre à jour vos coordonnées.
- **Par téléphone :** Contactez le HSRI au 1-855-840-4774 (du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 8 heures à 18 heures).
- **En personne :** Le personnel des bureaux du Rhode Island Department of Human Services (DHS) peut aider les clients en personne. La liste des bureaux du DHS est disponible à l'adresse suivante dhs.ri.gov/about-us/dhs-offices.

Quand sera-t-il temps pour moi de renouveler mon adhésion ?

Pour connaître la date prévue de votre renouvellement Medicaid, connectez-vous à votre compte sur healthyrhode.ri.gov et cherchez « Mes informations de renouvellement. »

L'État vous enverra également un avis par courrier deux mois avant la date à laquelle vous devez effectuer votre renouvellement. Par exemple, si votre renouvellement doit être effectué avant la fin du mois de mai pour que vos prestations soient maintenues à partir de juin, vous recevrez l'avis de renouvellement en avril. L'avis vous indiquera si votre assurance Medicaid sera renouvelée automatiquement ou si vous devez fournir à l'État des informations supplémentaires vous concernant ou concernant votre ménage. L'avis vous indiquera également la date limite d'envoi de votre dossier de renouvellement signé.

Pourquoi n'ai-je pas encore reçu d'avis par courrier concernant le renouvellement de ma couverture Medicaid ?

Toutes les personnes dont l'éligibilité à Medicaid sera réexaminée par l'État devraient avoir reçu une première lettre de renouvellement de Medicaid en mars. Cette lettre vous informe sur le processus de renouvellement de Medicaid et sur l'importance de s'assurer que nous disposons des coordonnées correctes vous concernant. Si vous n'avez pas reçu cette lettre dans votre boîte aux lettres ou dans votre compte sur healthyrhode.ri.gov, veuillez vérifier immédiatement vos coordonnées.

L'État vous enverra des avis supplémentaires par courrier lorsque vous devrez renouveler votre couverture.

Comment puis-je obtenir de l'aide pour mon renouvellement ?

L'aide est disponible en personne, par téléphone et en ligne. Pour en savoir plus sur ces options, consultez le site staycovered.ri.gov/medicaid-renewals/contact-us.

- Des conseillers d'application certifiés et des navigateurs sont disponibles pour fournir une assistance gratuite en personne. De nombreuses organisations communautaires peuvent également vous aider à comprendre votre avis de renouvellement Medicaid et les prochaines étapes.
- Si vous avez 60 ans ou plus, ou si vous êtes un adulte handicapé, vous pouvez appeler le Point, 401-462-4444. Si vous avez 65 ans ou plus ou si vous êtes bénéficiaire de Medicare, vous pouvez appeler le 888-884-8721. Les partenaires des centres pour personnes âgées et des agences d'action communautaire peuvent également apporter leur aide.
- Pour trouver de l'aide près de chez vous, consultez le site staycovered.ri.gov/community-support.

Comment puis-je soumettre mes documents à l'État ?

Dans le cadre de la procédure de renouvellement, l'État peut vous demander de fournir des documents supplémentaires. Il existe de nombreuses façons de le faire, notamment en ligne, par courrier ou en personne.

- **En ligne ou via l'application mobile** : Visitez le site healthyrhode.ri.gov pour accéder à votre compte en ligne ou téléchargez l'application mobile HealthyRhode sur votre smartphone pour accéder à votre compte.
- **Par courrier** : Vous pouvez envoyer les documents demandés par la poste à l'adresse suivante : BP 8709, Cranston, RI 02920- 8787.
- **En personne** : Le personnel des bureaux du Rhode Island Department of Human Services (DHS) peut aider les clients en personne. La liste des bureaux du DHS est disponible à l'adresse suivante dhs.ri.gov/about-us/dhs-offices. Vous pouvez également soumettre vos documents au RI DHS Scan Center situé au 1 Reservoir Ave., Providence.

Qu'est-ce que le portail de consultation des renouvellements Medicaid ?

Le [nouveau portail des renouvellements Medicaid](#) peut être utilisé pour trouver votre date prévue de renouvellement de Medicaid. Le portail est simple et sécurisé, et aucune connexion n'est nécessaire. Le portail peut être affiché en anglais, en espagnol et en portugais. Si quelqu'un veut vous aider à renouveler votre demande, il peut également avoir accès au portail.

Voici ce que vous êtes censé faire :

- Saisissez le numéro d'identification Medicaid figurant sur votre carte blanche Anchor.
- Saisissez votre date de naissance.

Le portail vous indiquera la date de votre prochain renouvellement. N'oubliez pas que votre date de renouvellement peut changer, il est donc important de vérifier régulièrement.

Une fois que vous connaissez votre date de renouvellement, vous pouvez vous préparer. Vous devez :

- [Mettez à jour vos coordonnées.](#)
- Surveillez vos courriels pour voir si vous avez reçu une notification jaune ou verte.

J'ai dépassé la date limite pour mon dossier. Que dois-je faire ?

Si vous avez dépassé la date limite indiquée sur votre dossier jaune de renouvellement, signez le formulaire de renouvellement et soumettez vos documents immédiatement.

Si l'État reçoit votre dossier dans les 90 jours suivant la date à laquelle vos prestations ont pris fin (selon votre avis de décision de prestations), vos documents seront acceptés et votre éligibilité sera examinée.

- Si l'État reçoit vos documents dans les 90 jours et détermine que vous pouvez bénéficier de Medicaid, votre couverture sera rétablie. Vous recevrez une carte blanche Anchor Card que vous pourrez utiliser pour les médicaments et les visites chez le médecin si le prestataire accepte le paiement des services Medicaid à l'acte. Vous serez alors réinscrit dans votre programme de gestion des soins (Neighborhood Health Plan of Rhode Island, Tufts Health [RITogether] Plan, ou UnitedHealthcare Community Plan (UHCCP)).
- Si l'État reçoit vos documents dans les 90 jours et détermine que vous n'êtes plus éligible à Medicaid, il pourra vous donner des informations sur la manière d'obtenir une assurance maladie à bas prix par l'intermédiaire de HealthSource RI. Votre avis de décision de prestation vous donnera également des informations sur la manière de faire appel.

Pour en savoir plus sur vos options de couverture pendant que vos documents tardifs sont examinés, contactez le HealthSource RI (HSRI) de 8 heures à 18 heures en semaine au 1- 855 - 840- 4774.

Que se passe-t-il si je n'ai plus droit à Medicaid ?

Si vous n'avez plus droit à Medicaid, l'aimable équipe de [HealthSource RI](#) peut vous aider à trouver une couverture médicale abordable.

En fonction de la taille de votre ménage et de vos revenus, vous pouvez prétendre à une aide :

- Inscription automatique à un plan de santé qualifié (QHP) et aide au paiement de la prime pendant deux mois
- Deux mois d'aide à la prime et de crédit d'impôt fédéral sur les primes
- Crédit d'impôt fédéral sur les primes pour rendre la couverture santé plus abordable.

Comment faire appel ?

Il existe plusieurs façons de faire appel concernant votre couverture Medicaid. Vous pouvez faire appel :

- **En ligne.** Connectez-vous à votre compte sur [healthyrhode.ri.gov](#) et cliquez sur « faire appel ».
- **Par téléphone.** Vous pouvez faire appel en appelant le HealthSource RI au 1-855-840-4774.
- **En personne.** La liste des bureaux du DHS est disponible à l'adresse suivante [dhs.ri.gov/about-us/dhs-offices](#). Un formulaire d'appel est joint à chaque avis de décision de prestation. Remplissez ce formulaire et apportez-le avec vous.
- **Par courrier.** Un formulaire d'appel est joint à chaque avis de décision de prestation. Remplissez ce formulaire et envoyez-le à ATTN : Appeals State of Rhode Island, P.O BP 8709, Cranston, RI 02920-8787.

Les instructions relatives à l'introduction d'un appel figurent également dans l'avis de décision de prestation. Pour plus d'informations, visitez le site [staycovered.ri.gov/medicaid-members/file-appeal](#).

Un enfant à charge vivant dans mon foyer est inscrit à Medicaid au Rhode Island. Que dois-je faire pour me préparer à son renouvellement ?

Il y a trois choses que vous pouvez faire pour vous assurer que vous êtes prêt et que votre enfant à charge reste couvert.

1. **Mettez vos coordonnées à jour.** Assurez-vous que l'État dispose de votre adresse, de votre numéro de téléphone et de votre adresse électronique afin que vous puissiez recevoir les mises à jour importantes concernant votre couverture.
2. **Surveillez votre avis jaune ou vert dans le courrier.** L'État peut vous informer que votre couverture est automatiquement renouvelée ou vous demander de plus amples informations.
3. **Agissez immédiatement.** Veuillez soumettre vos formulaires signés et tout autre document demandé par l'État dans les plus brefs délais. Vous devez nous envoyer vos documents avant la date indiquée sur votre avis.

Quand se fera mon renouvellement ?

Les ménages avec enfants, c'est-à-dire toute personne de moins de 19 ans, recevront un avis les informant de la date à laquelle ils doivent renouveler leur couverture. Vous ne pourrez prendre des mesures pour renouveler votre couverture qu'une fois que vous aurez reçu cet avis. Cet avis sera envoyé entre décembre 2023 et avril 2024. L'avis est toujours envoyé en début de mois.

Pour savoir la date de votre renouvellement, consultez staycovered.ri.gov et utilisez le portail de consultation des renouvellements Medicaid.

Vous pouvez également vous connecter à votre compte sur healthyrhode.ri.gov et rechercher « Mes informations de renouvellement ».

Où est-ce que les familles ou les tuteurs légaux peuvent obtenir de l'aide en présentiel pour leur renouvellement ?

Nous savons qu'il est parfois plus facile de parler en personne avec quelqu'un qui peut vous aider à renouveler votre dossier Medicaid. Vous pouvez obtenir l'aide gratuite d'un expert qualifié près de chez vous. Les conseillers en candidature certifiés (CAC) et les navigateurs sont là pour vous. Ils vous aident à trouver des informations et à faire des choix concernant votre couverture médicale. Ces experts vous aident à :

- comprendre qui peut bénéficier de Medicaid (éligibilité)
- remplir les formulaires
- vous renseigner sur la couverture Medicaid
- formuler une plainte ou déposer un grief
- vous protéger contre la fraude
- en savoir plus sur les autres options de couverture médicale si vous n'êtes plus éligible à Medicaid

Pour en savoir plus sur les aides locales, consultez le site : staycovered.ri.gov/community-support.

Qu'advient-il de la couverture de mon enfant si je ne suis plus éligible à Medicaid ?

Un enfant peut être éligible à la couverture Medicaid même si son parent ou son tuteur légal ne l'est plus. En effet, le revenu du ménage est beaucoup plus élevé pour les enfants que pour les parents et les prestataires de soins.

Si vous et/ou les enfants à charge de votre foyer n'êtes plus éligibles à Medicaid, la bienveillante équipe du [HealthSource RI](https://healthsource.ri.gov) peut vous aider à trouver une couverture médicale abordable. .

En fonction de la taille de votre ménage et de vos revenus, vous pouvez prétendre à une aide :

- Inscription automatique à un plan de santé qualifié (QHP) et aide au paiement de la prime pendant deux mois
- Deux mois d'aide à la prime et de crédit d'impôt fédéral sur les primes

- Crédit d'impôt fédéral sur les primes pour rendre la couverture santé plus abordable

Le renouvellement se fera-t-il en même temps pour tous les membres de mon foyer ?

Oui, les membres de Medicaid vivant dans le même foyer seront renouvelés en même temps.

Y a-t-il une différence entre le renouvellement de la couverture de mon enfant et le renouvellement de la mienne ?

Certains enfants à charge de votre foyer peuvent être renouvelés automatiquement avec un renouvellement. Si le statut de votre enfant à charge a changé, vous devez nous en informer. Certains parents ou prestataires de soins du même foyer peuvent avoir besoin de fournir certains documents ou informations. Il s'agit d'un renouvellement avec action requise. Les deux types de renouvellement figureront dans le même avis de renouvellement pour le foyer.

Est-ce que l'âge d'un enfant ne lui permet plus de bénéficier de Medicaid ?

Lorsqu'un jeune adulte atteint l'âge de 19 ans, il n'est plus éligible à Medicaid en tant que personne à charge dans un foyer Medicaid.

Mais il peut être éligible à une couverture santé :

- dans une autre catégorie Medicaid
- Par le biais d'un plan d'assurance HealthSource RI

Que doit faire mon jeune de 19 ans ?

Lorsque vous recevrez votre avis de renouvellement de Medicaid, il comportera la mention « Action requise ». Suivez les instructions figurant sur votre avis pour signaler tout changement dans la situation de votre ménage. Vous recevrez également un avis blanc portant la mention « Documentation supplémentaire requise » (nous vous enverrons cet avis séparément).

Veillez à signer votre avis de renouvellement de couleur jaune. Veuillez nous le faire parvenir, accompagné de tous les documents requis, **avant la date d'échéance indiquée** sur votre avis jaune.

Que se passe-t-il si ma personne à charge était prise en charge par le DCYF, mais que son dossier n'est plus actif ?

Il se peut que votre enfant ne soit plus pris en charge par le DCYF pour les raisons suivantes

- il est retourné dans sa famille
- Il a atteint l'âge de 18 ans

Ils ne recevront pas d'avis jaune de renouvellement de Medicaid. Ils recevront un avis de couleur verte les informant qu'ils ne sont plus éligibles à Medicaid.

S'ils veulent rester couverts par la couverture Medicaid, ils doivent en faire la demande en remplissant une demande d'assistance DHS-2 afin que nous puissions déterminer s'ils sont éligibles.

Je suis enceinte. Suis-je éligible à Medicaid ?

Les femmes enceintes, quel que soit leur âge, qui remplissent les conditions relatives aux revenus, peuvent bénéficier de Medicaid pendant leur grossesse et pendant les 12 mois qui suivent la fin de leur grossesse (post-partum).

